



Demande de transcription d un acte de mariage

Par **joakim**, le **07/03/2008** à **20:07**

j'ai epouse une algerienne en aout 2007des que je suis rentree j'ai depose mon dossier de transcription à Nantes : ils me l'ont renvoye 1 fois ! (a chaque fois quelque chose n'allait pas genre une mauvaise signature, une date mal ecrite.....).

Depuis le 15 novenbrela derniere fois que j'ai retourne mon dossier de demande de transcription, je n'ai aucune nouvelle exceptée l'accuse de reception. A ce jour, jeudi 8 marste, je n'ai aucune nouvelle ! Je sais que ca peut etrelong mais aussi tres tres court (3 mois ou 4 mois pour des amis en tout avec la demande de visa !!)

J'aimerais savoir si je vais recevoir cette fameuse lettre me disant que mon dossier est en etude ! vais je recevoir mon livret de famille aussi vite que certains ??? et ou va t on me l'envoyer ??? (a la maire de naissance je pense)

Merci de bien vouloir me repondre. et j ai recue mes acte de mariage en français mais toujours pas le livret

Par **choknad**, le **09/03/2008** à **01:40**

salu , moi jai envoyé fin décembre et pareil pa de nouvel meme pa le courier pour létude. je les ai relancer par mail et par courrier mai rien non plu.ALAH Y SAHEL

Par **MiledSonia**, le **09/03/2008** à **11:02**

Bonjour tout le monde , mon dossier de transcription prendra route demain , je vous tien au courant de son evalutation , que dieu nous aide et tout ce passera bien pour tout le monde

Par **MiledSonia**, le **09/03/2008** à **11:07**

joakim Bonjour

ton cas je l'ai pas vue dans tt les forums , tu as reçu les actes mais pas le livret sincerement je les comprend pas eux , mais perd pas espoir il faut les contacté et essayé de voir un deputé et meme avec des lettres recommandé , des faxes tout les moyens sont permis.

j'espere que sa sera vite et ya que de la patiente et le courage qui nous aide a tenir.

Par **choknad**, le **19/03/2008** à **10:18**

j'ai reçu un courrier de Nantes hier et la mairie de ma ville a appelé pour que je passe récupérer mon livret de Famille Hamdoulilah!!
ALLAH Y SAHEL pour tout ceux qui attendent encore et courage.

Par **joakim**, le **19/03/2008** à **12:25**

bonjour tout le monde voila j ai recu une lettre hier en me disant que dans quinze jour mon livret sera a la mairie,de ma ville et qu il faut aller les voire,mais voila depuis le trente novembre mon livret et mes acte de mariage etait a annaba merci a tous et bon courage

Par **MiledSonia**, le **19/03/2008** à **12:29**

Bonjour , je suis contant pour vous , avez vous fait le ccm ?

Par **joakim**, le **19/03/2008** à **12:37**

non j ai envoyé mon dosiers a nantes cé tout et cé koi le ccm

Par **MiledSonia**, le **19/03/2008** à **12:41**

et donc sans ccm tu na pas reçu de convocation pour audition?

CCM c'est certificat de capacité au mariage c'est une lois qui est entré en vigueur le 1 mars 2007, mais bon moi meme j'ai pas fait ce ccm pour faute de temp qui prend 2 a 3 mois

Par **joakim**, le **19/03/2008** à **20:02**

non j ai pas recue de convocation,cé peut etre parce que je bosse dans la fonctions publique ou alors il vont me convoquet plus tard

Par **choknad**, le **20/03/2008** à **09:28**

moi non plus je n'ai pa fai de ccm et pa de convocation non plus. ça doi dependre des personne , il ne peuyen pa convoquer tou le monde je pense

Par **MiledSonia**, le **20/03/2008** à **11:10**

Vraiment je suis contant pour toi choknad , ça etait mm pas 3 mois pour toi ebein bon courage pour la suite inchalah que la demande de visa sera vite je te conseil dé que tu as le livret d'envoyé les documents en algérie si c'est au consulat d'alger ou d'annaba si c'est oran il faut prendre rendez vous dé maintenant.

allé bon courage et bonne fete du mouloud

Par **choknad**, le **20/03/2008** à **11:25**

merci moi aussi je te souhaite beaucoup de bonne chose INCH'ALLAH!
il fait avoir confiance en RABI , il ne fait que du bien . oui je dépens du consulat a Oran , il faut que je prévienne mon mari pour qu'il prenne RDV.

Par **Farida 6478**, le **25/03/2008** à **11:31**

Bonjour
est ce qu'ils peuvent a nantes de refuser la transcription dulivret de famille malgré le mariage est correcte eten regle ,

Par **diya31**, le **02/04/2008** à **22:00**

bonne question farida...

LA réponse ???????

Par **chemsedine**, le **03/04/2008** à **14:12**

bonjour je suis ds le meme cas je me suis marie en janvier 2008 sur oran avec une algerienne je suis français et j voudrai savoir quelle sont les demarches pour obtenir mon livret de famille français si il ya un numero de telephone pour avoir plus de renseingement a nantes ou des adresse merci de m aider ces des demarcheski prenent la tete lol
semchedine@hotmail.fr en ka ou kelekun pe m aider slm

Par **Farida 6478**, le **03/04/2008** à **15:00**

Bonjour Chemseddine ,je vous donne le fax et email et adresse de nantes pour que vous puissiez les contacter , bon courage

voici l'email ou telephone.

Ministère des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger et des Etrangers en France

Service des Affaires civiles et de l'entraide judiciaire

Service central d'état civil

Bureau des transcriptions pour l'Algérie

Boîte postale 63616

44036 NANTES CEDEX 01

Télécopie : 02.51.77.28.05 - Courriel : etat-civ-algerie.nantes-ceca@diplomatie.gouv.fr

Par **Farida 6478**, le **03/04/2008** à **15:00**

voici l'email ou telephone.

Ministère des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger et des Etrangers en France

Service des Affaires civiles et de l'entraide judiciaire

Service central d'état civil

Bureau des transcriptions pour l'Algérie

Boîte postale 63616

44036 NANTES CEDEX 01

Télécopie : 02.51.77.28.05 - Courriel : etat-civ-algerie.nantes-ceca@diplomatie.gouv.fr

bon courage

Par **Farida 6478**, le **03/04/2008** à **15:06**

vous devez faire
un extrait de naissance pour vous et votre epouse moins de trois mois
acte de mariage
photo copie du livret de famille algérien
copie integral de l'acte de mariage ou il ya mentionné les temoins l'ors de votre mariage
photo copie de la carte d'identité française de vous
une demande ou vous leurs dire que vous voulez qu'ils vous fassent la transcription de votre
livret de famille
voila c'est tout ,et vous envoyés le dossier a Nantes
tout ira bien inchallah

Par **chemsedine**, le **04/04/2008** à **19:22**

j te remercie farida pour ton aide je vais prepare tt les papiers j espere ke ca va aboutir
inchallah encore merci farida

Par **Farida 6478**, le **04/04/2008** à **20:21**

bonsoir
Pas de quoi Frere ,on est la pour aider si on sait quelque choses
seulement je veux que vous fassiez tout ces papiers en Français ,traductions de tout ces
papiers ,
Bon courage

Par **diya31**, le **06/04/2008** à **23:03**

Salam

Voilà les démarches...

Liste des documents à fournir en vue de la transcription
d'un acte de mariage célébré en Algérie

? une demande de transcription (formulaire ci-joint) signée par le conjoint
français et accompagnée d'une pièce d'identité officielle comportant sa
signature.

? le justificatif de la nationalité française par l'un des documents suivants:

- copie recto-verso de la carte nationale d'identité française
- copie du certificat de nationalité française
- copie de la carte d'immatriculation consulaire, pour les personnes

résidant à l'étranger.

? la copie intégrale originale (ni extrait, ni photocopie) de l'acte de mariage algérien, délivrée par la mairie du lieu de l'événement au vu du registre. Cette copie indiquera obligatoirement l'identité des témoins et de l'officier de l'état civil.

NB : si votre mariage n'a pas été célébré à la mairie, cette copie intégrale délivrée par l'officier de l'état civil devra comporter les indications suivantes :

- mariage devant le notaire/cadi : date et lieu de ce mariage et date de l'inscription à l'état civil

- mariage religieux/coutumier : date précise (jour, mois, année) et lieu de la célébration, date et lieu du jugement validant le mariage et date de l'inscription à l'état civil.

? la photocopie du livret de famille algérien

? une copie intégrale originale des actes de naissance des époux, délivrée par la mairie de naissance. En cas de précédent(s) mariage(s) et de divorce(s), l'acte de naissance devra obligatoirement comporter les mentions s'y rapportant.

? si le mariage a été célébré après le 31 août 1993, l'un des documents suivants attestant de la présence du conjoint français à la cérémonie:

- la photocopie certifiée conforme de la page du registre où figure l'acte de mariage célébré devant l'officier de l'état civil ou le notaire, comprenant la signature de chacun des époux

- la photocopie complète du passeport comportant de manière lisible les dates d'entrée en Algérie et de sortie

- la photocopie lisible des billets d'avion ou de transport maritime utilisés lors du déplacement en Algérie à l'occasion du mariage

?

Si ces documents n'ont pas été rédigés en français, ils devront obligatoirement être accompagnés de l'original de leur traduction, effectuée par un traducteur assermenté.

Tu télécharges ce doc. remplis, daté et signé...t'envoie le tout à Nantes...

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE

formulée obligatoirement par le conjoint français

Références à rappeler :

Je, soussigné(e)

Epoux(se) de

Adresse complète du conjoint français

Téléphone :

Adresse complète et numéro de téléphone du conjoint algérien

demande la transcription de mon acte de mariage sur les registres de l'état civil consulaire

Je suis informé(e) qu'en vue de la transcription et conformément à l'art.11-1 du décret du 3 août 1962, modifié par le décret 2004-1159 du 29 octobre 2004 (J.O du 31 octobre 2004), l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité des actes de l'état civil, en procédant notamment à des levées d'actes

I - Je certifie sur l'honneur avoir été présent(e) et consentant(e) à mon mariage

célébré le à (lieu)

.....

Il - Je certifie sur l'honneur* :

qu'il s'agit pour moi d'un premier et unique mariage

Vous-même

que mon mariage précédent a été dissous

qu'il s'agit pour mon époux(se) d'un premier et unique

mariage

Votre conjoint

que le mariage précédent de mon époux(se) a été

dissous

*Veuillez cocher ci-dessus les cases correspondant à votre situation et à celle de

votre conjoint

A le

.....

Signature obligatoire du

conjoint français

(le cas échéant, signature en

français et en arabe)

N. B. : Veuillez joindre la photocopie d'une pièce d'identité officielle (carte

nationale d'identité, passeport, permis de conduire,.....) comportant votre

signature.

Par **lina71**, le **07/04/2008 à 10:28**

Bonjour,

mon fiancé et moi avons déposé notre demande de CCM le 2 décembre 2007 au consulat d'Oran, j'ai reçu le CCM par courrier chez moi (en France) fin janvier 2008. Nous nous sommes mariés à la mairie (en Algérie) le 25 février 2008 et avons déposé le dossier complet de "demande de transcription" auprès du consulat d'Oran le 2 mars dernier.

L'officier d'état civil nous a précisé que notre dossier était complet et qu'il serait transmis par les services consulaires à Nantes.

Depuis c'est silence radio, j'ai envoyé plusieurs mails à Nantes pour savoir si le dossier était bien dans leur service mais pas de réponse!!!

Du coup j'ai transmis une copie de mon dossier au député de ma localité et il a transmis une demande écrite au ministère des affaires étrangères...voilà...Le mariage religieux est prévu en Algérie le 7 août prochain, j'espère juste que je pourrai ramener mon chéri dans mes valises:))

Bon courage à tous

Par **nanina**, le **11/04/2008 à 13:47**

slm choknad je viens à peine de m'inscrire, je tenais juste à te féliciter...bon courage pour la suite maintenant je pense que le plus dur est passé...espérons que ça sera bientôt à notre

tour de recevoir nos livrets de famille inchallah..au passage si y'a quelqu'un qui pourrait me renseigner se serait super genti...j'attends vos réponses à bientôt

Par **choknad**, le **11/04/2008** à **23:21**

salu nanina merci bokou. ALLAH Y SAHELNA. CHALLAH tu reçois rapidement ton livret. dis-moi ce que tu veux savoir? je vais essayer de t'aider.

Par **nanina**, le **13/04/2008** à **17:27**

slm choknad ton message m'a fait plaisir...voilà j'explique ma situation j'me suis marié à la mairie en Algérie le 22 août, j'ai envoyé mon dossier en novembre directement à Nantes sans passer par le consulat français. suite à plusieurs erreurs le dossier m'a été renvoyé plusieurs fois; mais cette fois-ci je l'ai renvoyé le 11 février et depuis ça fait deux mois que j'ai pas de réponse... j'ai peur que ça dure encore longtemps... le pire c'est que personne ne me renseigne à Nantes... ça parle que cette fois-ci sera la bonne inchallah... c'est tellement dur de vivre loin de son mari et encore pire quand c'est une durée indéterminée...

Par **choknad**, le **13/04/2008** à **18:24**

moi aussi j'ai envoyé mon dossier directement à Nantes sans passer par le consulat. c'est important car il y a pas de faute car il vérifie tout au détail surtout les noms. je l'ai envoyé le 24 décembre puis mi-février n'ayant aucune nouvelle je leur ai envoyé un mail + un courrier en leur disant 'je reviens vers vous suite à l'envoi de ma demande de transcription. + mes renseignements + j'aimerais connaître, si cela est possible, l'avancement de mon dossier' + formule de politesse'. il n'a répondu ni à mon mail ni à mon courrier mais 3 semaines après à peu près j'ai reçu mon livret de famille (à la mairie). fais attention aux fautes lol

Par **nanina**, le **13/04/2008** à **19:33**

lol ne t'en fais pas de faute j'en fais autant que toi... je vais peut-être même envoyer des courriers on va s'en faire... j'aimerais très bien te renvoyer le livret de famille dans les jours qui suivent vu que ça fait déjà deux mois... et cette fois-ci j'espère pas que ça dure dans le dossier sinon il me l'aurait renvoyé depuis longtemps... j'espère que c'est juste une question de temps maintenant... tu es marié maintenant?? é mabrouk à toi et ton mari... merci beaucoup que le visa inchallah j'espère que tu vas l'obtenir rapidement

Par **nanina**, le **13/04/2008** à **19:39**

o faites g entendez dire que maintenant d'après la nouvelle loi avant de se marier il faut avoir un certificat a

capacité a mariage...sa je lé pa u dc jminkiete....wallah c papié von me rendre folleeeeeeee lol

Par **choknad**, le **13/04/2008** à **20:02**

j t passe mon mail chokonad@hotmail.fr . pour kon en parle sur msn

Par **choknad**, le **13/04/2008** à **20:03**

moi je nai pa fai de CCM ni audition et jai eu mon livret.

Par **mouns**, le **14/04/2008** à **21:28**

bonsoir à tous,

J'ai entendu dire que pour prendre rendez vous au consulat d'oran, il fallait attendre 4 mois est-ce vrai?

Si c'est le cas, sachant que j'ai envoi ma demande de transcription le 08/02/2008, puis-je prendre rdv au consulat d'oran dés maintenant, sachant que je n'ai toujours pas reçu ma transcription d'acte de mariage à ce jour, histoire de gagner du temps, car je présume que plus le temps passe plus le rdv au consulat sera tardif?

Une autre question comment se passe l'entretien téléphonique pour la prise de rdv auprès du consulat d'oran, quelles questions nous posent-ils?

Merci.

Cordialement

Par **nanina**, le **16/04/2008** à **16:58**

slm mouns voila jai entendu dire ke pour prendre aun rendez vou o consulat doran il falé obligatoirement avoir reçu son livret de famille francais et ensuite prendre rdv...é s ki paré pour avoir un rendez vous o consulat a oran sa pren bcp de tem...jsui dans la meme situation et jai moi osi pensé a cet idée de prendre rendez vous pour gagné du tem mé je croi ke sa fonctionne pa comme sa...voila mé jen sui pa sur jfé ke te répété skon ma di voila gspr tavoir bien renseigné salam

Par **Abdelmuhsin**, le **19/04/2008** à **15:40**

slm

Moi j'ai contracté mon mariage en octobre 2007 (donc pas besoin de capacité a mariage hihi) j'ai ensuite envoyé mon dossier de transcription de livret de famille a nantes sans passer par le consulat.

J'ai été convoqué au mois de janvier a la mairie de mon domicile, mon épouse pour le 9 juillet (AAAAAAAAAAAAAAAAAH). Après avoir écrit a nantes pour avancé cette date je reçu une réponse négative... mais pour une raison X ou Y il l'ont appelé le premier avril (oui moi aussi j'ai cru a un poisson) pour lui faire son entretien le 8 avril.

Mais j'ai un petit souci, lors de son entretien on a dit a mon épouse que nous avons fait l'erreur de ne pas avoir déclaré le mariage au consulat... Est ce une obligation???

J'ai vu que pour la demande de visa il fallait le livret de famille (qui devrait arriver dans peut de temps, juin d'après la prévision donnée a mon épouse) ainsi que " une copie de moins de 3 mois de la transcription de l'acte de mariage dans les registres de l'état civil consulaire français".

1) A quoi correspond ce papier?

2) ou peu ont l'obtenir et comment?

3) est ce que la demande transcription de l'acte de mariage correspond a la demande transcription de livret de famille???

4) ou faut il que je fasse un nouveau dossier???

Par **kaki**, le **07/06/2008** à **13:22**

Salam,

tu vois je suis dans la même situation que toi,

Mois je me suis marié civilement le 23 juillet 2007 en algérie à touname (ghazaouet) de retour en france j'ai envoyé mon dossier pour la 1ère fois, il a été refusé car il manquait un papier. la 2ème fois j'ai tout envoyé le papier manquant, et il a été encore refusé pour faute d'orthographe. et au bout de la 3ème fois, il a été accepté. mais il m'a dit qu'il devait faire une addition de moi et de mon épouse. et a leur actuelle j'attends toujours aucune réponse impossible de les appeler, je leur envoie des courriers en Recommander avec AC aucune réponse. mon mariage religieux aura lieu le 2 août imchalar en algérie est ce que si en retour de france je ramène avec moi ma femme

Par **gévi**, le **26/11/2008** à **16:01**

Bjr à tous,

Je suis française vivant en france et je me suis mariée le 30 octobre 2008 en Algérie. Je viens de recevoir le livret de famille en français et je suis en train de préparer le dossier de

demande de transcription du mariage que je vais envoyer au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes.

Quelqu'un peut-il me dire s'il faut que la transcription soit obtenue pour faire la demande de visa pour mon mari ?

Je vous remercie de vos réponses pour m'aider.

Gévi

Par **karim**, le **01/12/2008** à **11:54**

Bonjour,

je vois que vous parlez d'un délai de validité des documents de 3 mois!! est ce que vous pourriez préciser quels document qui doivent être moins de 3 mois svp??

Parce que moi, je me suis marié en mois d'aout 2008, et en rentrant en France je me suis aperçu que mes documents contenait des fautes sur les prénoms, j'ai été obligé de refaire toute la démarche pour refaire mon livret de famille et mon acte de mariage, par contre j'ai gardé les extraits de naissances qui ont été faits en mois d'aout, donc ils dépassent 3 mois, est ce que ça peut poser problèmes?

Par **gévi**, le **03/12/2008** à **17:40**

bsr Karim, les documents d'état civils ne sont valables que 3 mois. Cela dépend quand vous avez déposé votre dossier de demande de transcription. Si c'était dans les 3 mois, l'acte de naissance était encore bon.

J'ai eu le même soucis que vous. Il y avait une erreur dans le prénom de mon père et donc nous avons fait refaire le livret de famille et l'acte de mariage.

Mais ma question ne portait pas sur la durée des documents mais sur la durée pour obtenir la transcription.

Par **gévi**, le **29/12/2008** à **17:40**

Quand on a la transcription de mariage et le livret de famille (ça y est e l'ai reçu pour Noël. Cela ne faisait qu'un mois que j'avais envoyé mon dossier complet à Nantes. C'est super !), que faut-il faire comme démarches maintenant pour que mon mari puisse me rejoindre en france ? Faut-il que je lui envoie le livret de famille ou l'acte de mariage pour qu'il puisse demander son visa ? Merci de bien vouloir me répondre.

Je vous souhaite mes meilleurs voeux pour 2009 en espérant que vous aurez le bonheur de pouvoir concrétiser votre rêve.

Gévi

Par **Nafissa**, le **11/01/2009** à **12:27**

salut ! je mapele Nafissa je me suis marier en algérie (setif) le 18 juillet 2008, j'ai du rentrer en

france car j'étais enceinte (grossesse difficile), j'ai du quitter mon amour ! j'ai envoyé mon dossier en octobre il m'a été renvoyé pour des petits détails, puis j'ai reçu une lettre le 17 novembre 2008 me disant que moi et mon mari allons être convoqués pour être entendus moi à Perpignan et lui en Algérie ! j'ai accouché le 3 décembre et mon mari n'a toujours pas vu sa fille à part par msn ! j'aimerais savoir si il y a des personnes qui ont eu le même trajet que moi et si ça dure longtemps ! j'ai un rendez-vous à la mairie le 22 janvier 2009 ! j'ai peur que ça dure longtemps car il me manque tellement !! je ne peux même pas rentrer en Algérie parce que ma fille est née prématurée et qu'elle doit être suivie de près !! j'attends votre réponse et merci d'avance !!! bonne année à tous !!! lol

Par **Nafissa**, le **11/01/2009** à **12:31**

gévi !! dis-moi stp ! comment tu fais pour recevoir ton livret de famille français sans avoir fait la demande de transcription ?? Normalement ton mari a besoin du livret de famille français pour pouvoir avoir le visa!!

Par **gévi**, le **15/01/2009** à **13:17**

bjr Nafissa, quand j'ai écrit mon premier message ici, je n'avais pas encore la transcription du mariage à Nantes. Depuis je l'ai obtenue et j'ai reçu mon livret de famille français. Cela a été très rapide, pas tout à fait un mois après le dépôt du dossier de demande de transcription.

Nous sommes conscients que nous avons eu beaucoup de chance.

Je suis donc en train de préparer tous les papiers pour les envoyer à mon mari, en Algérie, pour qu'il puisse faire sa demande de visa.

Apparemment cela ne s'est pas passé comme pour toi puisque nous n'avons pas été convoqués à la mairie. Par contre, avant d'obtenir la capacité à mariage, mes enfants (majeurs) et moi-même avons été convoqués au commissariat de police pour une enquête on ne peut plus intime. Je suis ressortie de là en larmes, mais le principal c'est que nous avons obtenu la capacité à mariage.

Je te souhaite beaucoup de chance. Tu vas voir, cela se passera bien à la mairie et j'espère que ton mari pourra te rejoindre très rapidement. Je comprends qu'il te manque et en plus, il y a votre petite puce qui a besoin de son papa. Tous mes vœux de bonheur.

J'ai encore une question à poser à ce forum. Certains me disent qu'il faut que j'envoie à mon mari un certificat d'hébergement et d'autres disent qu'il n'en a pas besoin pour obtenir le visa. Qu'en est-il ? Merci pour votre réponse.

Par **ines41**, le **06/12/2009** à **23:37**

près la célébration du mariage, vous devez constituer le dossier de demande de transcription dans les registres consulaires français .

La transcription du mariage est désormais obligatoire pour que le mariage d'un français, célébré par une autorité étrangère, soit opposable aux tiers en France. L'acte transcrit devient ainsi nécessaire pour que les conjoints puissent se prévaloir de leur qualité d'époux en France et que l'acte de naissance du conjoint français soit mis à jour par la mention du

mariage.

La demande de transcription d'un acte de mariage doit être adressée à Nantes à la Cellule Etat civil consulaire d'Algérie.

Le formulaire de demande de transcription, accompagné des pièces justificatives, devra être transmis **UNIQUEMENT** par courrier .

Télécharger le formulaire en PDF:

<http://www.mfe.org/getFile.aspx?FILEID=333>

Les pièces sont :

Liste des documents à fournir en vue de la transcription d'un acte de mariage célébré en Algérie

? une demande de transcription (formulaire ci-joint) signée par le conjoint français et accompagnée d'une pièce d'identité officielle comportant sa signature.

? le justificatif de la nationalité française par l'un des documents suivants:

- copie recto-verso de la carte nationale d'identité française
- copie du certificat de nationalité française
- copie de la carte d'immatriculation consulaire, pour les personnes résidant à l'étranger.

? la copie intégrale originale (ni extrait, ni photocopie) de l'acte de mariage algérien, délivrée par la mairie du lieu de l'événement au vu du registre. Cette copie indiquera obligatoirement l'identité des témoins et de l'officier de l'état civil.

NB : si votre mariage n'a pas été célébré à la mairie, cette copie intégrale délivrée par l'officier de l'état civil devra comporter les indications suivantes :

- mariage devant le notaire/cadi : date et lieu de ce mariage et date de l'inscription à l'état civil
- mariage religieux/coutumier : date précise (jour, mois, année) et lieu de la célébration, date et lieu du jugement validant le mariage et date de l'inscription à l'état civil.

? la photocopie du livret de famille algérien

? une copie intégrale originale des actes de naissance des époux, délivrée par la mairie de naissance. En cas de précédent(s) mariage(s) et de divorce(s), l'acte de naissance devra obligatoirement comporter les mentions s'y rapportant.

? si le mariage a été célébré après le 31 août 1993, l'un des documents suivants attestant de la présence du conjoint français à la cérémonie:

- la photocopie certifiée conforme de la page du registre où figure l'acte de mariage célébré devant l'officier de l'état civil ou le notaire, comprenant la signature de chacun des époux
- la photocopie complète du passeport comportant de manière lisible les dates d'entrée en Algérie et de sortie
- la photocopie lisible des billets d'avion ou de transport maritime utilisés lors du déplacement en Algérie à l'occasion du mariage

?

Si ces documents n'ont pas été rédigés en français, ils devront obligatoirement être accompagnés de l'original de leur traduction, effectuée par un traducteur assermenté

Adresse utiles:

Ministère des Affaires étrangères
Direction des Français à l'étranger et des Etrangers en France
Service des Affaires civiles et de l'entraide judiciaire
Sous-direction de l'état civil et de la nationalité
Cellule Etat civil consulaire d'Algérie
Boîte postale 63616
44036 NANTES CEDEX 01
Téléphone: 331 41 86 42 47
02 51 17 97 79
02 51 17 97 86
Télécopie : 02.51.77.28.05 -
Courriel : etat-civ-algerie.nantes-ceca@diplomatie.gouv.fr

Attention votre transcription sera refusée sans le CCAM, même si il ya une minorité, l'ayant obtenue sans le ccam.

Par **Laris**, le **24/02/2010** à **12:39**

Bonjour à tous,

j'aimerais vous situer un peu ma situation concernant la transcription de l'acte de mariage.

Je me suis mariée et mon mari est Français. Nous ne savions pas qu'il y avait une démarche à faire pour obtenir un CCM avant de se marier.

Après notre mariage, je suis allée déposer l'acte de mariage au Consulat de France pour la transcription sur le registre Français.
Ils ont ensuite envoyé un message à mon époux qu'il doit se rendre au Consulat en ma présence pour le dépôt de notre demande de transcription et que nous devons aussi faire un entretien.

Alors, j'aimerais savoir quelles sont le genre de questions qu'ils nous poseront et si nous aurons des difficultés pour faire les autres démarches?

Aidez moi s'il vous plait.

Par **baachi**, le **13/02/2012** à **12:13**

bjr je voudrai avoir le formulaire de l'inscription de l'acte de mariage auprès de service d'état civil de nantes merci de merci bcp

Par **diya31**, le **13/02/2012** à **22:15**

Salam baachi

si tu prenais juste la peine de bien lire nos échanges tu n'aurais pas à poser cette question; tout est dit...

je te le REdis quand même :

Télécharger le formulaire en PDF:

<http://www.mfe.org/getFile.aspx?FILEID=333>

Par **sniperne**, le **18/04/2012** à **03:14**

bjr tout l monde .jespere ke je vous derrange pas pour moi je comprend pas tous ce genre de truc le ccm est tous ca .pour moi ma fillancé est une francaise pour nous on a un projet pour ce marié en septembre ici a tunis.et j aimerai savoir si le ccm est necessaire pour le moment aussi dans le cas ou il est necessaire apres le rdv a l embassy faut il quelle sera present encore une fois a l embassy pour un autre rdv car le va et vien pour elle ca va couté bcp d argent ou bien s il ya une possibilité pour envoyé la demande de ccm par la poste.
je vous remerci en attendant votre reponse